

|   |  |
|---|--|
| Centre Communal d'Action Sociale de Marolles-en-Brie<br>Place Charles de Gaulle<br>94440 Marolles-en-Brie | <b>DELIBERATIONS DU CONSEIL<br/>D'ADMINISTRATION DU CCAS DE<br/>MAROLLES-EN-BRIE</b> |
| Délibération n° 234/2022  | <b>Objet</b> : Subvention 2022 au profit de l'Association « Les Restos du Cœur ».    |

Conseillers en exercice : 17

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Absents : 6

Votants : 11

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué le 09 décembre 2022, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Alphonse BOYE, Président du CCAS.

**Présents** : Alphonse BOYE, Brigitte BANLIER, Claudie BOUSSICAUD, Patricia CHAPOT, Vanessa HANNI, Marie-Christine HOMS, Véronique MANENT, Céline MONASSA, Margaret POULAIN, Jean-Pierre VANHAVERE.**Absents représentés** : Dominique HUMEZ donne pouvoir à Jean-Pierre VANHAVERE.**Absents** : Noémie ARNOFFI, Pauline BISQUERT, Jean-Charles JOULAIN, Bernard KAMMERER, Catherine LORIFERNE, Marie-Elisabeth ROSENZWEIG.

Brigitte BANLIER a été nommée secrétaire de séance.

**Vu le** budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour 2022 ;**Considérant** l'accroissement des besoins en alimentation des familles marollaises en précarité ;**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :****A l'unanimité****ARTICLE 1 : DECIDE** d'allouer une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association « Les Restos du Cœur » du Val-de-Marne, 21 rue Léon Geffroy, 94400 Vitry-sur-Seine.**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense est inscrite au budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, article 6574.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 15 décembre 2022.

Brigitte BANLIER

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Président du CCAS



*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*